

Oralia

Cabinet Morel

ADMINISTRATEUR DE BIENS
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
GESTION LOCATIVE
TRANSACTION
LOCATION

Vaucluse, le 31/05/2010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les membres du Syndicat des Copropriétaires de la résidence:

**SDC RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON**

se sont réunis en Assemblée générale

**le 31/05/2010
salle du séminaire
club house, stade de la marche
1 bis bd de la République 92420 VAUCRESSON.**

sur convocation portant ordre du jour, adressée à chaque copropriétaire selon les délais et formes légales par le Syndic.

- 01) Désignation du Président de séance
- 02) Désignation des Scrutateurs
- 03) Désignation du secrétaire de séance
- 04) Approbation du compte de charges de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.
- 05) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment A.
- 06) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B1.
- 06 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B1.
- 07) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B2.
- 07 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B2.
- 08) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment C.
- 08 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment C.
- 09) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment D.
- 10) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment E.

56, rue Laffitte 75009 Paris • Tél. 01 45 26 69 69 • Fax 01 42 81 00 83
info@oralia-morel.fr • www.oralia.fr

CABINET MOREL : SAS au capital de 140 000 € - SIREN 320 876 634 RCS Paris - TVA/CEE FR 71 320 876 634 - APE 6832 A
Cartes professionnelles : Préfecture de Paris - Gestion n° G 2400 - Transaction n° T 3662 - Sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds
Garantie financière : C.E.G.C. - 128, rue La Boétie 75008 Paris

- 11) *Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment F.*
- 12) *Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment H.*
- 13) *Annulation des décisions n° 42 et 44 de l'assemblée générale du 10/12/2009*
- 14) *Décision à prendre concernant la réalisation des travaux de réfection de l'enrobé de l'allée du parking extérieur et de réfection partielle des parkings*
- 15) *Vote des honoraires du syndic sur les travaux*
- 16) *Annulation de la décision prise lors de l'assemblée générale du 19/11/2007 concernant le point n° 18*
- 17) *Autorisation à donner à un copropriétaire d'effectuer des travaux affectant l'aspect extérieur de l'immeuble ou les parties communes*
- 18) *A la demande de M. POIRIER, décision à prendre concernant la réalisation des travaux de réfection de l'escalier reliant le parking extérieur à l'ascenseur du magasin SUPER U*
- 19) *Mandat au conseil syndical pour le choix de l'entreprise*
- 20) *Vote des honoraires du syndic sur les travaux*
- 21) *A la demande de M. GRELLEY, annulation des pénalités imputées sur le compte des copropriétaires depuis le 01/07/08 en lien avec les charges de chauffage*
- 22) *Questions diverses et observations (article 13 décret 17 mars 1967) (sans vote)*

La feuille de présence, émargée par chaque copropriétaire présent ou représenté, fait apparaître à l'ouverture que :

66 copropriétaire(s) sur 131 sont présents ou représentés, soit 172184 tantièmes sur le total de 250000 tantièmes que comporte le syndicat.

Liste des présents et représentés : BARDOU ou LUONG (1198) - BARROSO (1701) - BERGER Claude (110) - BERGER Claude (1721) - BLANDIOT (1670) représentant BARBE ANDRE (2526), MAHE Yvonne (926), VERRIER (826) - BORDES Gislaine (2546) représentant JACQ Agnès (815) - BOSSER-RUCART (745) - BOUCHERON (946) - BREUVART Jacques (1378) représentant BAILLET (1428), CALINAUD Bernard (1268) - BUFFENOIR Hélène (866) - CHAGNON Christiane (1268) - CHARREL J. (2686) représentant DE JONQUIERES (1117), LADAME (1167), LECHARPENTIER (1288), ROBERT Jacqueline (1178) - DA CONCEICAO OU TEIXEIRA (846) représentant BECHERUCCI (1800), COELHO TEIXEIRA (1117), GADAUT (855), RENAUDIN-BECHERUCCI (1006) - DA MOTA TEIXEIRA (1128) - DICI Christian (1811) - DIOT (1408) - DIOT CHRISTIAN LAC (1298) - DUVIVIER Jean François (916) représentant CHAUDRON (734), CHEDEVILLE (866), CONTELLEC (1318) - FREYRIA (2837) - GARABIOL Jean Louis (2637) - GRELLEY Pierre (2275) - GRELLEY Pierre (826) représentant BRESSON Marcel (1670), BRESSON Michel (3039), CHAPUT (1288), FOULON Christine (1168), VALES (2719) - JUMEAU (1790) - LAIDET Philippe (1378) - LANSADE Laurent (966) - LEROOY (2596) - LION Guillaume (1730) - MACEDO JUSTINO José (1398) représentant PARAVISTA (1117) - MARNES VAUCRESSON (1198) - MATHOU (1349) - PARIS Christine (846) - POIRIER Jacques (2294) représentant DUCHESNE (846), MASSAUX Luc (896) - PRUNET (0) représentant ESPACE 2001 (80700) - QUANTIN (110) représentant VINEIS Odette (1721) - RADWANSKI Pierre (1349) représentant CROPAT Sophie (1509) - STEIN (1630) représentant DAUGABEL Nadege (836) - TEIXEIRA Manuel (966) représentant RIBOT/LEGENDRE Stephan (2023) -

65 copropriétaire(s) sur 131 sont absents ou non représentés, soit 77816 tantièmes sur le total de 250000 tantièmes que comporte le syndicat.

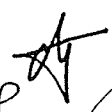

Liste des absents : ACART Jacqueline (866), ADAM Arnaud et Christele (2224), AUDRAN Jean Claude (584), AYATA Atmane Aldjia/Brahim (956), BARBIER Charles (1800), BELFORT DE BARROS (1167), BENICHOU Thomas (856), BERTIAUX (1680), BOESSE Yann (876), BONNEAU Michel (2808), BONS Gérald (806), BOUCHE (1268), BOULANGER (1398), BROCHON (685), CANOVAGGIO Colette (534), CARME Danièle (1349), CASTAGNE (614), CHAIGNEAU (1428), DA SILVA / TEIXEIRA (1238), DARFEUILLE (2707), DAUXERRE (846), DECOCK (1941), DEFONTAINE Laurence (1771), DJEBALI Ludovic - Barbara (1419), ERNYEI Herbert (895), ESCALIE Georges (685), ESCUDIER (685), FARAGUE Sherif (1368), FAUVEL Franck (906), FENAUX Jean Marc (1087), GICQUEL Caroline (895), GIRAUD Lucien (916), GUILLEROT/BENOIT/Benoit (1941), HOHMANN Anne (806), JEAN Odette (1368), KOUDLANSKI Marie Pierre (685), LA VERNONNAISE (1368), LAVERNE (866), LS & COMPAGNIE (584), MADEIRAS/SILVA ALFONSO (1128), MAS CORINNE (1288), MAZEROLLES (1469), MEERSCHART Jean (846), MERLOT (866), MICHELOT/TOURNON (1600), NEGRIER (624), NEMETH (1318), PHILBERT Alain (1117), POIRIER Jean François (916), PROUT (856), QUEMENER (775), QUENNESSON (1741), RENOUL (1458), ROBERT/FERAUD (1318), SCHUH Daniel - Jacqueline (665), SCORDEL (1068), SILLIIOC Guy (1238), SIMON Simone (1117), TACQUENET Martine (936), TEIXEIRA Philippe (785), TEXIER Jean François (2819), TONON/DROMARD Nicolas/Julie (654), VAUCRESSON REPUBLIQUE (1128), VENET (0), VUKOVIC Ivana (1872), WILLAUME (1338),

L'assemblée se trouvant régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à : 19 heures

-Résolutions-

Après qu'il a été constaté que chaque copropriétaire porteur de pouvoir ne disposait pas de plus de délégations de vote qu'il n'est prévu à l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965, modifiée par la loi du 31 décembre 1985, il est passé au vote de la première résolution.

JP  

01 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de Président de séance : M. DUVIVIER

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 66 copropriétaire(s) totalisant 172184 tantièmes/ 172184 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

02 DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de Scrutateur(s) : M. DIOT

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 66 copropriétaire(s) totalisant 172184 tantièmes/ 172184 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

03 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Article 24

En application de l'article 15 du décret du 17 mars 1967, le syndic assure le secrétariat de la séance.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 65 copropriétaire(s) totalisant 169547 tantièmes/ 172184 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) totalisant 2637 tantièmes/172184 tantièmes.

GARABIOL Jean Louis (2637),

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

04 APPROBATION DU COMPTE DE CHARGES DE L'EXERCICE DU 01/07/2008 AU 30/06/2009.

Article 24

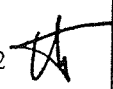
Après avoir pris connaissance des comptes du syndicat (état financier après répartition, compte de gestion générale, compte de gestion pour opérations courantes, compte de gestion pour travaux et opérations exceptionnelles, état des travaux votés non encore clôturés) l'assemblée approuve les comptes de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.

Une liste de la situation des copropriétaires au 31/03/10 est jointe à la convocation.

Deux écritures sont à déduire des documents joints à la convocation :

- la somme de 3 635.22 € pour la location des compteurs d'eau chaude,
- la somme de 2 872.56 € pour la location des compteurs d'eau froide,

Les dépenses pour l'exercice sont donc arrêtées à 488 230.16 €.

JP 2 
to

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Arrivent en cours de résolution : DEFONTAINE Laurence (1771) (19:55:00) - VENET (0) (19:45:00) représentant BERTIAUX (1680) (19:45:00) -

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

05 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT A.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit : l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 8 copropriétaire(s) totalisant 6549 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

06 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B1.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit : l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4049 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.

06 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B1.

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit : l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

3P
3

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4049 tantièmes/ 4049 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

07 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B2.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4468 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.

07 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B2.

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4468 tantièmes/ 4468 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

08 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT C.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

SP
4

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 4 copropriétaire(s) totalisant 4920 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.

08 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT C.

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 4 copropriétaire(s) totalisant 4920 tantièmes/ 4920 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

09 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT D.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 8 copropriétaire(s) totalisant 6700 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

10 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT E.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

3P
5

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 7 copropriétaire(s) totalisant 6649 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

11 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT F.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 7 copropriétaire(s) totalisant 5866 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

12 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT H.

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 6 copropriétaire(s) totalisant 5628 tantièmes/ 10000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

13 ANNULATION DES DECISIONS N° 42 ET 44 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10/12/2009

Article 24

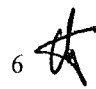
La société LTHS ayant proposé un devis de réfection des parkings extérieurs (travaux votés lors de l'assemblée générale du 10/12/2009 pour un budget de 17 055€) pour un montant de 11094 € ainsi qu'un devis de réfection de l'allée piétonne pour un montant de 6603€,

L'assemblée générale décide d'annuler les décisions n° 42 et 44 prises lors de l'assemblée générale du 10/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

SP 6 
AB

14 DECISION A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ENROBE DE L'ALLEE DU PARKING EXTERIEUR ET DE REFECTION PARTIELLE DES PARKINGS

Article 24

Devis ci-joint :

Après examen et discussion des offres reçues jointes à la convocation, l'assemblée décide :

- de faire réaliser les travaux de réfection de l'enrobé de l'allée du parking extérieur et de réfection partielle des parkings, par l'entrepris ITHS selon son devis joint à la convocation pour un budget maximum de 17 697 euros TTC
- que le coût global (travaux, honoraires et assurances) sera réparti entre les copropriétaires selon la clef de répartition charges générales
- de financer le coût global au moyen d'appels de provisions ainsi définis :
100% le 10/07/10

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

15 VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC SUR LES TRAVAUX

Article 24

L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic sur les travaux à :

- Honoraires de gestion technique : 602 euros TTC
- Honoraires de gestion administrative, comptable et financière à 401 euros TTC

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 67 copropriétaire(s) totalisant 174005 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) totalisant 1630 tantièmes/175635 tantièmes.

STEIN (1630),

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

16 ANNULATION DE LA DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19/11/2007 CONCERNANT LE POINT N° 18

Article 24

Lors de l'assemblée générale du 19/11/2007, l'assemblée générale avait décidé de placer sur un compte rémunéré la somme de 42 978.80 €.

Le syndic informe les copropriétaires que cette somme a bien été reversée par le cabinet LAMY (ancien syndic) mais les fonds n'ont jamais été placés.

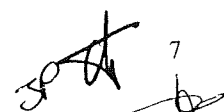
Il est proposé à l'assemblée générale de rembourser ces fonds.

En conséquence, l'assemblée générale décide de porter au crédit du compte de charges arrêté au 30/06/2010 la somme de 42 978.80 €.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

 7

17 AUTORISATION A DONNER A UN COPROPRIETAIRE D'EFFECTUER DES TRAVAUX AFFECTANT L'ASPECT EXTERIEUR DE L'IMMEUBLE OU LES PARTIES COMMUNES

Article 25

L'assemblée autorise M. et Mme RADWANSKI à effectuer à ses frais les travaux suivants : construction d'une véranda sur la terrasse du bâtiment E.

La présente autorisation est donnée sous réserve du respect de chacune des conditions suivantes : L'intéressé justifiera auprès du syndic, avant début des travaux :

- des qualifications et assurances des intervenants,
 - d'une assurance dommages-ouvrage, avec garantie des existants si elle s'avère nécessaire,
- Il fera son affaire des autorisations administratives requises, qui devront être obtenues, comme du respect de toutes réglementations applicables.

Si les travaux concernent la structure porteuse, l'étanchéité ou les normes de sécurité, ils devront être soumis préalablement à l'acceptation d'un bureau de contrôle qualifié pour ces prestations.

Le descriptif des travaux devra être soumis à l'architecte de l'immeuble, lequel sera en outre chargé d'un contrôle d'exécution et d'un contrôle de bonne fin, et dont les honoraires seront supportés par le bénéficiaire de la présente autorisation.

Le non respect de l'une de ces conditions rendra caduque la présente autorisation.

L'accord de l'assemblée générale est également conditionné par l'accord de la société ITEC (qui a réalisé les travaux d'étanchéité de la terrasse) et de l'assureur dommage-ouvrage.

Confère courrier de M. et Mme RADWANSKI joint à la convocation

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 67 copropriétaire(s) totalisant 172998 tantièmes/ 250000 tantièmes.

Votent contre : 1 copropriétaire(s) totalisant 2637 tantièmes/250000 tantièmes.

GARABOL Jean Louis (2637),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

18 A LA DEMANDE DE M. POIRIER, DECISION A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ESCALIER RELIANT LE PARKING EXTERIEUR A L'ASCENSEUR DU MAGASIN SUPER U

Article 24

Au préalable, le syndic rappelle qu'il s'agit d'une partie privative au magasin SUPER U.

Après examen et discussion des offres reçues jointes à la convocation, l'assemblée décide :

- de faire réaliser les travaux de réfection de l'escalier reliant le parking extérieur à l'ascenseur du magasin SUPER U selon le devis de la société SF BATIMENT joint à la convocation pour un budget maximum de 3 600 euros TTC

- que le coût global (travaux, honoraires et assurances) sera réparti entre les copropriétaires selon la clef de répartition CHARGES GENERALES

- de financer le coût global au moyen d'appels de provisions ainsi définis :

100% le 10/09/2010

Confère courrier de M. POIRIER joint à la convocation

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 59 copropriétaire(s) totalisant 163188 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Votent contre : 9 copropriétaire(s) totalisant 12447 tantièmes/175635 tantièmes.

BERGER Claude (110), BERGER Claude (1721), BOSSER-RUCART (745), BOUCHERON (946), CHARREL J. (2686), FREYRIA (2837), LAIDET Philippe (1378), PARIS Christine (846), ROBERT Jacqueline (1178),

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

19 MANDAT AU CONSEIL SYNDICAL POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

Article 25

L'assemblée donne mandat au conseil syndical à l'effet de choisir l'entreprise la mieux disante dans la limite du budget fixé par la décision précédente.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 250000 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

20 VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC SUR LES TRAVAUX

Article 24

L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic sur les travaux à :

- Honoraires de gestion technique : 122 euros TTC
- Honoraires de gestion administrative, comptable et financière : à 81 euros TTC

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

21 A LA DEMANDE DE M. GRELLEY, ANNULATION DES PENALITES IMPUTEES SUR LE COMPTE DES COPROPRIETAIRES DEPUIS LE 01/07/08 EN LIEN AVEC LES CHARGES DE CHAUFFAGE

Article 24

L'assemblée générale décide d'annuler les pénalités imputées sur le compte des copropriétaires depuis le 01/12/2008 en lien avec les charges de chauffage.

Les copropriétaires devront adresser au syndic un courrier justifiant du non paiement des charges.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 49 copropriétaire(s) totalisant 69298 tantièmes/ 167051 tantièmes.

BAILLET (1428), BARDOU ou LUONG (1198), BARROSO (1701), BOUCHERON (946), BRESSON Marcel (1670), BRESSON Michel (3039), BREUVART Jacques (1378), BUFFENOIR Hélène (866), CALINAUD Bernard (1268), CHAGNON Christiane (1268), CHAPUT (1288), CHAUDRON (734), CHEDEVILLE (866), COELHO TEIXEIRA (1117), CONTELLEC (1318), CROPAT Sophie (1509), DA CONCEICAO OU TEIXEIRA (846), DA MOTA TEIXEIRA (1128), DAUGABEL Nadege (836), DEFONTAINE Laurence (1771), DICI Christian (1811), DIOT (1408), DIOT CHRISTIAN LAC (1298), DUCHESNE (846), DUVIVIER Jean François (916), FOULON Christine (1168), FREYRIA (2837), GADAUT (855), GARABIOL Jean Louis (2637), GRELLEY Pierre (2275), GRELLEY Pierre (826), LANSADE Laurent (966), LEROOY (2596), LION Guillaume (1730), MACEDO JUSTINO José (1398), MARNES VAUCRESSON (1198), MASSAUX Luc (896), MATHOU (1349), PARAVISTA (1117), POIRIER

Jacques (2294), QUANTIN (110), RADWANSKI Pierre (1349), RENAUDIN-BECHERUCCI (1006), RIBOT/LEGENDRE Stephan (2023), ROBERT Jacqueline (1178), STEIN (1630), TEIXEIRA Manuel (966), VALES (2719), VINEIS Odette (1721),

Votent contre : 13 copropriétaire(s) totalisant 97753 tantièmes/167051 tantièmes.

s'abstiennent : 6 copropriétaire(s) totalisant ensemble 8584 tantièmes/167051 tantièmes.

BARBE ANDRE (2526), BLANDIOT (1670), JUMEAU (1790), MAHE Yvonne (926), PARIS Christine (846), VERRIER (826),

Résolution rejetée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

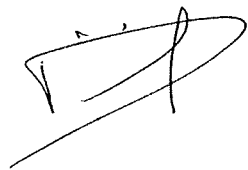
22 QUESTIONS DIVERSES ET OBSERVATIONS (ARTICLE 13 DECRET 17 MARS 1967)
(SANS VOTE)

Rappel : l'assemblée ne prend de décision valide que sur des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut cependant examiner, sans effet décisive, toutes questions non inscrites à l'ordre du jour.

CLOTURE : l'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée le Président déclare la séance levée à 21h10.

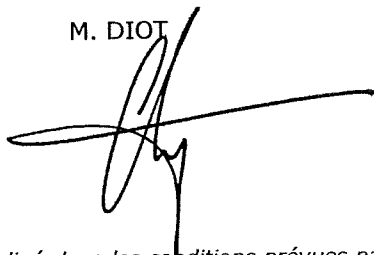
Le Président,

M. DUVIVIER



Le(s) Scrutateur(s),

M. DIOT



Le Secrétaire,

LE SYNDIC



Cabinet ORALIA-MOREL
Administrateurs de biens
56 rue Laffitte
75009 PARIS
Tél 01 45 26 69 69 - Fax 01 42 81 00 83

Important :

Le dit Procès Verbal a été rédigé dans les conditions prévues par le décret du 17 mars 1967 et notamment par les articles 17, 18.

article 42 alinea 2 :

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

Pour information, article 42 dernier alinéa :

Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du nouveau code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 152 € à 3048 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'une Assemblée Générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26.

Toute action en contestation de la validité de(s) décision(s) prise(s) s'effectue non par lettre recommandée mais par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de la situation de l'immeuble.

La feuille de présence de l'Assemblée Générale et ses annexes sont consultables gratuitement, sur rendez vous dans les bureaux du syndic, par tout copropriétaire qui en fait la demande écrite jusqu'à la date limite de contestation des décisions de ladite assemblée auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le Syndic



Etat financier apres repartition au 30/06/2009

ANNEXE 1

I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE

	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos
Trésorerie				
51 Banques ou fonds disponibles en banque (1)	0.00	105371.73		
			Provisions et avances	
			12 Solde en attente sur travaux	215927.86
	0.00	105371.73	Total I	215927.86

II - CREANCES

	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos
45 Copropriétaires Sommes exigibles restant à recevoir (2)				
			DETTES	
			45 Copropriétaires Excédents versés (2)	61599.04
			40 Fournisseurs	114351.21
			42 Personnel	97.75
			43 Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12022.81
			46 Débiteurs et Créiteurs divers	17219.74
			47 Compte d'attente	42978.80
			48 Compte de régularisation	
	182984.77		182984.77	
			Total II	248269.35
			Total général I + II	464197.21

(1) Une somme affectée du signe '-' indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat
(2) Liste individualisée (noms et montants) ci-jointe

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire	A		A		B	C	D = A+B+C	E	F = D+E				
	Solde en début d'exercice		Appels et divers dépenses						Règlements et divers recettes	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Solde à approuver	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit								Débit	Crédit
0001 ACART Jacqueline	0.00		1703.60		2138.94	-435.34	471.69	36.35					
0002 ADAM Arnaud et Christèle	0.00		6580.66		4630.88	1949.78	-119.66	1830.12					
0003 AUDRAN Jean Claude	0.00		1453.09		1030.07	423.02	398.07	821.09					
0004 AYATA Atmane Aldjja/Brahim	0.00		2751.46		0.00	2751.46	1236.18	3987.64					
0005 BAILLET	0.00		2574.61		3556.61	-982.00	-208.57		1190.57				
0006 BARBE ANDRE	0.00		4754.34		6283.22	-1528.88	2091.05	562.17					
0009 BARBIER Charles	0.00		4780.75		4422.53	358.22	-20.22	338.00					
0135 BARDOU ou LUONG	0.00		607.19		607.19	-607.19	49.45		557.74				
0010 BARROSO	0.00		4606.10		4223.52	382.58	382.52	765.10					
0011 BECHERUCCI	0.00		3941.87		5268.09	-1326.22	810.91		515.31				
0012 BELFORT DE BARROS	0.00		3762.92		503.93	3258.99	897.21	4156.20					
0013 BENICHOU Thomas	0.00		4435.95		3229.63	1206.32	-18.32	1188.00					
0015 BERGER Claude	0.00		160.92		233.27	-72.35	-13.95		86.30				
0014 BERGER Claude	0.00		3173.49		4230.00	-1056.51	17.91	1038.60					
0016 BERTIAUX	0.00		3119.19		4172.64	-1053.45	787.03	266.42					
0017 BLANDIOT	0.00		3022.33		4094.23	-1071.90	286.01	785.89					
0018 BOESSE Yann	0.00		1875.35		2952.65	-1077.30	-600.32		1677.62				
0019 BONNEAU Michel	0.00		5561.15		5600.78	-39.63	192.72	153.09					
0020 BONS Gérald	0.00		2389.83		1751.44	638.39	228.92	867.31					
0021 BORDES Gislaine	0.00		5651.71		6279.01	-627.30	-29.24		656.54				
0022 BOSSER-RUCART	0.00		2044.09		1710.70	333.39	1269.86	1603.25					
0023 BOUCHE	0.00		2374.80		3188.30	-813.50	461.85		351.65				
0024 BOUCHERON	0.00		1997.56		2563.41	-565.85	2.03	563.82					
0025 BOULANGER	0.00		5497.78		2506.74	2991.04	415.59	3406.63					
0026 BRESSON Marcel	0.00		3704.00		3378.13	325.87	-270.41	55.46					
0027 BRESSON Michel	0.00		7175.70		6821.82	353.88	-1177.24		823.36				
0028 BREUVART Jacques	0.00		3297.53		4228.42	-930.89	1514.39	583.50					
0029 BROCHON	0.00		1326.52		1757.43	-430.91	184.92		245.99				
0030 BUFFENOIR Hélène	0.00		1669.70		2248.97	-579.27	37.91		541.36				
0031 CALINAUD Bernard	0.00		3095.90		3339.98	-244.08	105.83		138.25				
0032 CANONICA Franck	0.00		5837.63		3945.69	1891.94	0.00	1891.94					
0033 CANOVAGGIO Colette	0.00		1181.62		1755.27	-573.65	-207.46		781.11				
0034 CARMIE Danielle	0.00		4150.36		2695.16	1455.20	401.81	1857.01					
0035 CASTAGNE	0.00		1319.13		1172.08	147.05	-72.08	74.97					
0036 CHAGNON Christiane	0.00		2827.86		3156.40	-328.54	-66.30		394.84				
0037 CHAIGNEAU	0.00		2925.94		1947.32	978.62	1274.15	2252.77					
0038 CHAPUT	0.00		2798.64		3473.00	-674.36	-371.69		1046.05				
0039 CHARREL J.	0.00		4891.74		7912.53	-3020.79	113.60		2907.19				

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire	A		A		B	C	D = A+B+C	E	F = D+E	
	Solde en début d'exercice		Solde en fin d'exercice						Solde à approuver	
	Débit	Crédit	Règlements et divers recettes	Appels et divers dépenses	Charges réparties	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
0040 CHAUDRON	0.00		1898.29	2001.20		102.91	238.44	341.35		
0041 CHEDEVILLE	0.00		2301.78	1703.16		-491.07	311.42	1335.57	179.65	
0042 COELHO TEIXEIRA	0.00		2150.86	3106.93		805.15	530.42	2489.06		
0043 CONTELLEC	0.00		2933.81	3500.10		1349.24	1139.82			
0044 CROPAT Sophie	0.00		2857.32	2933.81		-1682.68	535.81	842.28	1146.87	
0045 DA CONCEICAO OU TEIXEIRA	0.00		2549.06	3200.49		797.31	44.97	198.98		
0046 DA MOTA TEIXEIRA	0.00		6890.99	2152.53		-704.79	903.77	560.38		
0047 DA SILVA / TEIXEIRA	0.00		1668.94	2325.27		-223.79	784.17			
0048 DARFEUILLE	0.00		927.07	5376.48		2566.36	75.30	2550.75	1439.21	
0049 DAUGABEL Nadege	0.00		2843.30	4235.30		890.39	-15.61	1422.00		
0050 DAUXERRE	0.00		3562.77	1817.46		-706.12	324.04	1451.42	382.08	
0051 DE JONQUIERES	0.00		0.00	2137.18		1733.48	-282.06	1208.50		
0138 DEFONTAINE Laurence	0.00		5291.40	5296.25		0.00	1208.50			
0053 DICI Christian	0.00		3631.34	0.00		-2033.79	475.87		1557.92	
0054 DIOT	0.00		4137.27	2799.82		-831.52	-239.87	1071.39		
0055 DIOT CHRISTIAN LAC	0.00		2821.69	2651.70		-1485.57	73.52	1412.05		
0056 DJEBALI Ludovic - Barbara	0.00		2172.19	4092.60		1270.91	525.43	1796.34		
0057 DUCHESNE	0.00		98.97	1615.64		-556.55	-34.42		590.97	
0058 DUPONT Pierre	0.00		2352.13	41.49		-57.48	0.00	57.48		
0059 DUVIVIER Jean François	0.00		2344.55	1771.33		-580.80	-102.03	682.83		
0060 ERNYEI Herbert	0.00		1811.15	1772.91		-571.64	367.67	203.97		
0061 ESCALIE Georges	0.00		2133.58	2040.57		229.42	522.78	752.20		
0062 ESCUDIER	0.00		172133.06	202.03		-131.55	559.99	428.44		
0063 ESPACE 2001	0.00		1092.79	214453.30		42320.24	-11719.84	30600.40		
0064 FARAGUE Sherif	0.00		2421.59	2681.18		1588.39	-772.05	816.34		
0065 FAUVEL Franck	0.00		2884.35	1813.97		-607.62	443.97	163.65		
0066 FENAUX Jean Marc	0.00		3352.23	2418.73		-465.62	-6.85	472.47		
0067 FOULON Christine	0.00		8333.16	2601.35		-750.88	791.91			
0068 FREYRIA	0.00		2231.12	5146.86		-3186.30	-26.25	41.03		
0069 GADAUT	0.00		4820.16	1811.71		-419.41	-21.91			
0070 GARBIOL Jean Louis	0.00		5895.01	10715.17		5895.01	232.65	6127.66		
0071 GICQUEL Caroline	0.00		2004.66	2479.61		474.95	266.17	741.12		
0072 GIRAUD Lucien	0.00		2295.33	1739.04		-556.29	801.01	244.72		
0073 GRELLEY Pierre	0.00		5754.05	6367.65		613.60	-175.99	437.61		
0136 GRELLEY Pierre	0.00		1327.43	1466.59		139.16	318.36	457.52		
0074 GUILLEROT/BENOIT/Benoit	0.00		2914.49	3756.35		841.86	-81.33	760.53		
0075 HOHMANN Anne	0.00		2147.07	1607.59		-539.48	-121.88		661.36	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire	A		B		C		D = A+B+C		E		F = D+E	
	Solde en début d'exercice		Appels et divers dépenses		Règlements et divers recettes		Solde en fin d'exercice		Charges réparties		Solde à approuver	
	Débiteur	Créditeur									Débiteur	Créditeur
0076 JACQ Agnès	0.00		1620.38		2123.47		-503.09		-85.72		588.81	
0077 JEAN Odette	0.00		4507.28		2818.96		1688.32		-162.69		1319.04	
0078 JUMEAU	0.00		3579.52		4506.99		-927.47		-391.57		112.65	
0079 KOUDLANSKI Marie Pierre	0.00		1547.62		1884.95		-337.33		224.68		604.10	
0080 LA VERNONNAISE	0.00		2736.91		3584.88		-847.97		243.87		533.58	
0081 LADAME	0.00		2673.30		2981.22		-307.92		-225.66		1116.91	
0082 LAIDET Philippe	0.00		2492.74		3451.14		-958.40		-158.51		74.47	
0083 LANSADÉ Laurent	0.00		2041.94		2583.67		-541.73		467.26		367.23	
0084 LAVERNE	0.00		1758.12		2273.85		-515.73		148.50		1704.57	
0085 LECHARPENTIER	0.00		2363.98		3204.85		-840.87		2342.38		636.08	
0086 LEROOY	0.00		4817.41		6449.69		-1632.28		-72.29		1447.07	
0140 LION Guillaume	0.00		0.00		0.00		0.00		-636.08			
0087 LOSKOUTOFF Michel	0.00		11201.31		12648.38		-1447.07		0.00			
0133 LS & COMPAGNIE	0.00		1300.43		814.60		485.83		-333.61		152.22	
0088 MACEDO JUSTINO José	0.00		3100.07		2649.37		450.70		312.04		762.74	
0089 MADEIRAS/SILVA ALFONSO	0.00		2432.93		2938.44		-505.51		-203.33		708.84	
0090 MAHE Yvonne	0.00		1794.47		2841.70		-1047.23		-65.07		1112.30	
0091 MARNES VAUCRESSON	0.00		2225.19		3591.08		-1365.89		572.83		793.06	
0092 MAS CORINNE	0.00		3167.64		3300.55		-132.91		591.88		1365.31	
0093 MASSAUX Luc	0.00		1878.07		2886.58		-1008.51		-356.80		458.97	
0094 MATHOU	0.00		5382.43		1820.40		3562.03		-221.96		3340.07	
0139 MAZELEYRE	0.00		0.00		3535.58		-3535.58		3535.58		0.00	
0095 MAZERSOLLES	0.00		3422.79		4208.35		-785.56		291.62		493.94	
0096 MEERSCHART Jean	0.00		2219.24		3202.67		-983.43		4446.46		3463.03	
0097 MERLOT	0.00		2195.22		3163.02		-967.80		524.51		443.29	
0098 MICHELOT/TOURNON	0.00		14386.05		4546.32		9839.73		-942.01		8897.72	
0099 MONTI/LAURENT	0.00		2738.11		3498.32		-760.21		0.00		760.21	
0100 NEGRIER	0.00		1893.41		1466.74		426.67		1091.47		1518.14	
0101 NEMETH	0.00		8921.43		10.00		8911.43		888.69		9800.12	
0102 PARAVISTA	0.00		2883.17		2937.34		-54.17		-919.28			
0103 PARIS Christine	0.00		1722.74		2060.23		-337.49		-193.51		1454.46	
0137 PHILBERT Alain	0.00		0.00		0.00		0.00		1454.46			
0104 POIRIER Jacques	0.00		4719.45		5828.33		-1108.88		-662.91		1771.79	
0105 POIRIER Jean François	0.00		2301.42		2873.77		-572.35		1245.14		409.62	
0106 PROUT	0.00		1656.94		2460.73		-803.79		441.35			
0107 PUPIN/MARECHAL Rudy/Nathalie	0.00		3481.39		2354.96		1126.43		0.00		1126.43	
0108 QUANTIN	0.00		4729.85		3273.85		1456.00		-13.95		1442.05	
0109 QUEMENER	0.00		1560.95		2410.89		-849.94		-257.08		1107.02	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire	A		B		C		D = A+B+C		E		F = D+E	
	Solde en début d'exercice		Appels et divers dépenses		Règlements et divers recettes		Solde en fin d'exercice		Charges réparties		Solde à approuver	
	Débit	Crédit									Débit	Crédit
0110 QUENNESSON	0.00		3121.50		4245.17	-1123.67	-316.07	1439.74				
0111 RADWANSKI Pierre	0.00		3670.22		2706.68	963.54	519.90	1483.44				
0112 RAMLOUL GUNNESS	0.00		0.00		3.34	-3.34	0.00	3.34				
0113 RENAUDIN-BECHERUCCI	0.00		2464.19		3276.05	-811.86	301.46	510.40				
0114 RENOUL	0.00		3399.51		3675.54	-276.03	-263.26	539.29				
0115 RIBOT/LEGENDRE Stephan	0.00		3902.59		4730.01	-827.42	93.03	734.39				
0117 ROBERT Jacqueline	0.00		2222.12		3517.72	-1295.60	-39.63	1335.23				
0116 ROBERT/FERAUD	0.00		2639.37		3307.26	-667.89	-266.68	934.57				
0118 SCHUH Daniel - Jacqueline	0.00		2209.49		1107.80	1101.69	700.47	2072.75				
0119 SCOREL	0.00		2344.84		4190.05	-1845.21	-227.54	313.46				
0120 SILLIOC Guy	0.00		2731.77		3083.49	-351.72	38.26					
0121 SIMON Simone	0.00		3962.75		2941.37	1021.38	-556.90					
0122 STEIN	0.00		4907.88		3359.65	1548.23	-509.23	464.48				
0123 TACQUENET Martine	0.00		2403.03		1949.15	453.88	-141.98	1039.00				
0124 TEIXEIRA Manuel	0.00		1983.04		3076.72	-1093.68	101.14	311.90				
0125 TEIXEIRA Philippe	0.00		3205.52		0.00	3205.52	-18.67	3186.85				
0126 TEXIER Jean François	0.00		10668.97		3779.69	6889.28	-188.86	6700.42				
0127 TONON/DROMARD Nicolas/Julie	0.00		1883.01		1370.15	512.86	265.38	778.24				
0128 VALES	0.00		6464.55		6051'58	412.97	-1317.00	904.03				
0129 VAUCRESSON REPUBLIQUE	0.00		2380.31		3131.70	-751.39	506.82	244.57				
0130 VERRIER	0.00		1615.05		2090.77	-475.72	134.44	341.28				
0131 VINEIS Odette	0.00		3176.33		5403.73	-2227.40	-288.52	2515.92				
0134 VUKOVIC Ivana	0.00		1042.12		1009.12	33.00	-409.99	376.99				
0132 WILLAUME	0.00		2404.61		3279.19	-874.58	-247.24	1121.82				
	0.00	0.00	641563.45		588851.82	52711.63	19375.06	133685.73				
												61599.04

ANNEXE 2
Compte de gestion general de l'exercice clos realise (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget previsionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES	Pour l'approbation des comptes		Pour le vote du budget		PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES		Pour l'approbation des comptes		Pour le vote du budget	
	N-1	N	N	N+1	N	N+1	N	N+1	N	N+1
	Ex Précédent approuvé	Ex Cios Réalisé a approuver	Ex Cios Réalisé a approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel a voter	Ex Précédent approuvé	Ex Cios Budget voté	Ex Cios Réalisé a approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel a voter
60 Achats de matières et fournitures										
601 Eau	29659.43	89280.00	69303.89	77500.00	77500.00	0.00	0.00	465998.36	0.00	0.00
602 Electricité	0.00	31815.00	18535.78	20410.00	20410.00	0.00	0.00	2199.00	0.00	0.00
603 Chauffage, énergie et combustibles	-26023.91	130000.00	120131.54	128600.00	128600.00	0.00	0.00	235.50	0.00	0.00
604 Achats produits d'entretien et petits équipements	0.00	5500.00	2533.93	3000.00	3000.00	0.00	0.00			
606 Fournitures	0.00	400.00	4795.90	5600.00	5600.00	0.00	0.00			
61 Services extérieurs										
611 Nettoyage des locaux	0.00	10700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
613 Locations mobilières	0.00	0.00	400.00	400.00	400.00	0.00	0.00			
614 Contrats de maintenance	-3635.52	11550.00	54420.79	61750.00	61750.00	0.00	0.00			
615 Entretien et petites réparations	0.00	45790.00	70666.29	35850.00	35850.00	0.00	0.00			
616 Primes d'assurances	0.00	14280.00	14645.15	15160.00	15160.00	0.00	0.00			
62 Frais d'administration et honoraires										
621 Rémunération du syndic sur gestion de copropriété	0.00	0.00	106.28	0.00	0.00	0.00	0.00			
6211 Rémunération du syndic	0.00	23000.00	21212.84	21630.00	21630.00	0.00	0.00			
6212 Débours	182984.77	11000.00	2912.94	4000.00	4000.00	0.00	0.00			
6213 Frais postaux	0.00	0.00	1117.54	2500.00	2500.00	0.00	0.00			
622 Autres honoraires du syndic	0.00	1000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6222 Prestations particulières	0.00	-2310.00	625.00	1800.00	1800.00	0.00	0.00			
6223 Autres honoraires	0.00	2310.00	1155.00	2300.00	2300.00	0.00	0.00			
623 Rémunérations de tiers intervenants	0.00	0.00	6606.14	5000.00	5000.00	0.00	0.00			
624 Frais du conseil syndical	0.00	0.00	185.96	0.00	0.00	0.00	0.00			
63 Impôts et taxes										
633 Taxe foncière	0.00	1000.00	707.00	750.00	750.00	0.00	0.00			
634 Autres impôts et taxes	0.00	0.00	166.00	200.00	200.00	0.00	0.00			
64 Frais de personnel										
641 Salaires	0.00	90685.00	70470.65	74600.00	74600.00	0.00	0.00			
642 Charges sociales et organismes sociaux	0.00	0.00	23819.47	25100.00	25100.00	0.00	0.00			
643 Taxe sur les salaires	0.00	0.00	5432.54	6300.00	6300.00	0.00	0.00			
644 Autres	0.00	0.00	714.03	800.00	800.00	0.00	0.00			
Sous-total	182984.77	466000.00	490664.66	493250.00	493250.00	0.00	0.00	468432.86	0.00	0.00
Solde (excédent / opérations courantes affecté aux copropriétaires)										
						182984.77		22231.80		
Total I	182984.77	466000.00	490664.66	493250.00	493250.00	182984.77		490664.66	0.00	0.00
CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES										
PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES										

ANNEXE 2 Compte de gestion general de l'exercice clos realise (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
 Et budget previsionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N	N - 1	N	N
	Pour approbation des comptes			Pour approbation des comptes		
CHARGES POUR TRAVAUX ET OP. EXCEPTIONNELLES	Ex.Precédent approuvé	Ex.Clos Budget voté	Ex.Clos Réalisé a approuver	Ex.Precédent approuvé	Ex.Clos Budget voté	Ex.Clos Réalisé a approuver
671 Travaux décidés par l'assemblée générale	0.00	88077.36	419943.03	0.00		422798.10
Solde (excédent)		2855.07				
Total II		422798.10				422798.10
PRODUITS POUR TRAVAUX ET OP. EXCEPTIONNELLES						
702 Provisions sur travaux de l'article 14-2						
Solde (insuffisance)						
Total II						

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

ANNEXE 3

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex. Prédéterminé approuvé	Ex. Cios Budget voté	Ex. Cios Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter			
01 CHARGES GENERALES								
60 Achats de matières et fournitures	-32847.08	46900.00	4615.08	52760.00	52760.00			
61 Services extérieurs	0.00	76580.00	97283.62	70660.00	70660.00			
62 Frais d'administration et honoraires	182984.77	35000.00	33921.70	37230.00	37230.00			
63 Impôts et taxes	0.00	1000.00	873.00	950.00	950.00			
64 Frais de personnel	0.00	90685.00	100436.69	106800.00	106800.00			
71 Autres produits	0.00	0.00	-2434.50	0.00	0.00			
01 CHARGES GENERALES Net	150137.69	250165.00	234695.59	269400.00	269400.00			
05 CHARGES CHAUFFAGE								
60 Achats de matières et fournitures	-62022.08	125000.00	0.00	0.00	0.00			
61 Services extérieurs	-3635.52	0.00	0.00	0.00	0.00			
05 CHARGES CHAUFFAGE Net	-65657.60	125000.00	0.00	0.00	0.00			
06 CHARGES CHAUFFAGE								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	21300.00	0.00	0.00	0.00			
06 CHARGES CHAUFFAGE Net	0.00	21300.00	0.00	0.00	0.00			
07 CHARGES CHAUFFAGE ESPACE 2001								
60 Achats de matières et fournitures	29659.43	25000.00	23525.72	26400.00	26400.00			
07 CHARGES CHAUFFAGE ESPACE 2001 Net	29659.43	25000.00	23525.72	26400.00	26400.00			
08 CHARGES CHAUFFAGE AG 12/2008								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	0.00	83322.84	136100.00	136100.00			
61 Services extérieurs	0.00	0.00	7979.27	13500.00	13500.00			
08 CHARGES CHAUFFAGE AG 12/2008 Net	0.00	0.00	91302.11	149600.00	149600.00			
10 CHARGES VIDES ORDURES								
61 Services extérieurs	0.00	0.00	2241.26	0.00	0.00			
10 CHARGES VIDES ORDURES Net	0.00	0.00	2241.26	0.00	0.00			
15 CHARGES PARKINGS								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	0.00	2273.21	2500.00	2500.00			
61 Services extérieurs	0.00	6200.00	1436.91	2500.00	2500.00			

ANNEXE 3

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex-Précédent approuvé	Ex-Clos Budget voté	Ex-Clos Réalisé à approuver	Ex-Clos Réalisé en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	
15 CHARGES PARKINGS Net	0.00	6200.00	3710.12	5000.00	5000.00	5000.00	5000.00	
41 CHARGES COMPTEURS E.C.								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3720.00	3682.77	3900.00	3900.00	3900.00	3900.00	
61 Services extérieurs	0.00	-95.00	1897.00	2000.00	2000.00	2000.00	2000.00	
41 CHARGES COMPTEURS E.C. Net	0.00	3625.00	5579.77	5900.00	5900.00	5900.00	5900.00	
42 CHARGES COMPTEURS E.F. Net								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	2980.00	2911.26	3100.00	3100.00	3100.00	3100.00	
61 Services extérieurs	0.00	-55.00	1911.00	2000.00	2000.00	2000.00	2000.00	
42 CHARGES COMPTEURS E.F. Net	0.00	2925.00	4822.26	5100.00	5100.00	5100.00	5100.00	
53 EAU FROIDE COMPTEUR N°1								
60 Achats de matières et fournitures	6102.80	0.00	6656.32	0.00	0.00	0.00	0.00	
53 EAU FROIDE COMPTEUR N°1 Net	6102.80	0.00	6656.32	0.00	0.00	0.00	0.00	
54 EAU FROIDE COMPTEUR N°2								
60 Achats de matières et fournitures	11790.96	0.00	16322.24	0.00	0.00	0.00	0.00	
54 EAU FROIDE COMPTEUR N°2 Net	11790.96	0.00	16322.24	0.00	0.00	0.00	0.00	
55 EAU FROIDE COMPTEUR N°3								
60 Achats de matières et fournitures	414.64	0.00	693.44	0.00	0.00	0.00	0.00	
55 EAU FROIDE COMPTEUR N°3 Net	414.64	0.00	693.44	0.00	0.00	0.00	0.00	
60 EAU CHAUDE COMPTEUR N°1								
60 Achats de matières et fournitures	14463.75	0.00	25334.92	0.00	0.00	0.00	0.00	
60 EAU CHAUDE COMPTEUR N°1 Net	14463.75	0.00	25334.92	0.00	0.00	0.00	0.00	
61 EAU CHAUDE COMPTEUR N°2								
60 Achats de matières et fournitures	25953.55	0.00	35748.30	0.00	0.00	0.00	0.00	
61 EAU CHAUDE COMPTEUR N°2 Net	25953.55	0.00	35748.30	0.00	0.00	0.00	0.00	
61 EAU CHAUDE COMPTEUR N°3								
60 Achats de matières et fournitures	10119.55	0.00	868.76	0.00	0.00	0.00	0.00	
61 EAU CHAUDE COMPTEUR N°3 Net	10119.55	0.00	868.76	0.00	0.00	0.00	0.00	

ANNEXE 3
CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisés à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	
62 EAU CHAUDE COMPTEUR N°3 Net	10119.55	0.00	868.76	0.00	0.00	0.00	0.00	
	182984.77	434215.00	451500.81	460400.00	460400.00	460400.00	460400.00	
20 ESCALIER A								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	330.00	296.23	350.00	350.00	350.00	350.00	
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
20 ESCALIER A Net	0.00	365.00	296.23	350.00	350.00	350.00	350.00	
31 ASCENSEUR A								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3450.00	852.05	800.00	800.00	800.00	800.00	
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3052.08	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	
31 ASCENSEUR A Net	0.00	3400.00	3904.13	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00	
20 ESCALIER B1								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3765.00	4200.36	3650.00	3650.00	3650.00	3650.00	
61 Services extérieurs	0.00	365.00	302.22	350.00	350.00	350.00	350.00	
20 ESCALIER B1 Net	0.00	365.00	302.22	350.00	350.00	350.00	350.00	
31 ASCENSEUR B1								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3450.00	863.98	800.00	800.00	800.00	800.00	
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3041.26	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	
31 ASCENSEUR B1 Net	0.00	3400.00	3905.24	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00	
20 ESCALIER B2								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3765.00	4207.46	3650.00	3650.00	3650.00	3650.00	
61 Services extérieurs	0.00	365.00	286.31	350.00	350.00	350.00	350.00	
20 ESCALIER B2 Net	0.00	365.00	286.31	350.00	350.00	350.00	350.00	
31 ASCENSEUR B2								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	832.17	800.00	800.00	800.00	800.00	
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	

ANNEXE 3
CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter			
31 ASCENSEUR B2 Net	0.00	3100.00	3873.44	3300.00	3300.00			
20 ESCALIER C	0.00	3465.00	4159.75	3650.00	3650.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	330.00	208.52	350.00	350.00			
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00			
20 ESCALIER C Net	0.00	365.00	208.52	350.00	350.00			
31 ASCENSEUR C Net	0.00	3150.00	676.27	800.00	800.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00			
61 Services extérieurs	0.00	3100.00	3717.54	3300.00	3300.00			
20 ESCALIER D	0.00	3465.00	3926.06	3650.00	3650.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	287.54	350.00	350.00			
31 ASCENSEUR D	0.00	365.00	287.54	350.00	350.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	834.62	800.00	800.00			
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00			
31 ASCENSEUR D Net	0.00	3100.00	3875.89	3300.00	3300.00			
20 ESCALIER E	0.00	3465.00	4163.43	3650.00	3650.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	259.43	350.00	350.00			
20 ESCALIER E Net	0.00	365.00	259.43	350.00	350.00			
31 ASCENSEUR E	0.00	3150.00	778.37	800.00	800.00			
60 Achats de matières et fournitures	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00			
61 Services extérieurs	0.00							

ANNEXE 3
CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter
20 ESCALIER F								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3465.00	4079.07	3650.00	3650.00	350.00	350.00	0.00
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20 ESCALIER F Net	0.00	365.00	262.65	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
31 ASCENSEUR F								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	640.21	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00
31 ASCENSEUR F Net	0.00	3100.00	3681.48	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00
20 ESCALIER G								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3465.00	3944.13	3650.00	3650.00	350.00	350.00	0.00
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20 ESCALIER G Net	0.00	365.00	261.08	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
31 ASCENSEUR G								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	781.71	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00
31 ASCENSEUR G Net	0.00	3100.00	3822.98	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00
20 ESCALIER H								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3465.00	4084.06	3650.00	3650.00	350.00	350.00	350.00
20 ESCALIER H Net	0.00	365.00	221.09	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
31 ASCENSEUR H								
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	701.73	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3042.21	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00
31 ASCENSEUR H Net	0.00	3150.00	3042.21	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00	2500.00

ANNEXE 3
 Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009
 Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex-Précédent approuvé	Ex-Clos Budget voté	Ex-Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter	
31 ASCENSEUR H Net	0.00	3100.00	3743.94	3300.00	3300.00	3300.00	3300.00	
	0.00	3465.00	3965.03	3650.00	3650.00	3650.00	3650.00	
TOTAL CHARGES NETTES	182984.77	466000.00	488230.16	493250.00	493250.00	493250.00	493250.00	
Provisions copropriétaires			465998.36					
Solde (Excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires	182984.77		22231.80					

A N N E X E 4

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

	EXERCICE CLOS DEPENSES VOTEES	Exercice clos réalisé a approuver (N)		SOLDE
		DEPENSES	PROV. APPELEES	
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2				
80 TRAVAUX ESPACES VERTS 67104900 Travaux	9807.20	7937.22	9807.20	1869.98
Total 80 TRAVAUX ESPACES VERTS	9807.20	7937.22	9807.20	
70 TRAVAUX CHAUFFAGE 67101700 Travaux	11239.56	10278.42	11239.56	
Total 70 TRAVAUX CHAUFFAGE	11239.56	10278.42	11239.56	961.14
79 TRAVAUX TOITURE BAT C/E/G/H 67100500 Honoraires sur travaux 67107300 Assurance DO 671110900 Travaux	574.08 2149.92 25320.00	9171.65 8520.00 318706.49	335625.36	
Total 79 TRAVAUX TOITURE BAT C/E/G/H	28044.00	336398.14	335625.36	-772.78
88 TRAVAUX JOINT DILATATION CEGH 67100600 Travaux 67101400 Assurance D.O. 67101600 Honoraires sur travaux	25320.00 1792.00 574.08	25320.00 1792.00 574.08	28044.19	
Total 88 TRAVAUX JOINT DILATATION CEGH	28044.00	27686.08	28044.19	358.11
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT A 67105801 Travaux	0.00	813.28	833.61	
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT A	0.00	813.28	833.61	20.33
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B1 67105802 Travaux	0.00	813.28	833.61	
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B1	0.00	813.28	833.61	20.33
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B2 67105803 Travaux	0.00	813.28	833.61	
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B2	0.00	813.28	833.61	20.33
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT C 67105804 Travaux	0.00	813.28	833.61	
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT C	0.00	813.28	833.61	20.33

ANNEXE 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

	EXERCICE CLOS DEPENSES VOTEES	Exercice clos réalisé a approuver (N)	
		DEPENSES	PROV. APPELEES
			SOLDE
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2			
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D			
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT C	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D			
67105805 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT E			
67105806 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT E	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT F			
67105807 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT F	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT G			
67105808 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT G	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT H			
67105809 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT H	0.00	813.28	833.61
Total Travaux : Prov. s/trx Etude Ascenseur	0.00	7319.52	7502.49
78 TRAVAUX MACONNERIE SUITE PURGE			
67100300 Honoraires sur Travaux	0.00	541.05	19636.70
67110800 Travaux	0.00	19090.23	
Total 78 TRAVAUX MACONNERIE SUITE PURGE	0.00	19631.28	19636.70
71 TRVX CHGT PORTE/FENETRE LOGE			
67105600 Honoraires sur Travaux	242.60	0.00	10942.60
67105800 Travaux	10700.00	10692.37	
Total 71 TRVX CHGT PORTE/FENETRE LOGE	10942.60	10692.37	10942.60
			250.23

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

ANNEXE 4

	EXERCICE CLOS DEPENSES VOTEES	Exercice clos réalisé a approuver (N)		
		DEPENSES	PROV. APPELEES	SOLDE
TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2	88077.36	419943.03	422798.10	2855.07
TOTAL DE L'ART 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	88077.36	419943.03	422798.10	2855.07

ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturés
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

	A		B		C		D		E = D - C		F
	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES	TRAVAUX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR					
72-00 TRX REFLECTION ESC. EXT.PARKING	203.00	0.00	0.00								
67107200 Honoraires sur Travaux	3600.00	0.00	0.00								
67107400 Travaux											
Total 72-00 TRX REFLECTION ESC. EXT.PARKING	3803.00	0.00	0.00								
Total Prov. s/travaux	3803.00	0.00	0.00		0.00						
10200500 Prov. s/travaux etancheite											
73-00 TRAVAUX ETANCHEITE											
67107900 REPRISE TRAVAUX A.SYNDIC	954.89	33530.28	33530.28								
67108200 Honoraires sur Travaux		0.00	0.00								
67108300 Travaux		128895.54	128895.54								
Total 73-00 TRAVAUX ETANCHEITE	954.89	162425.82	162425.82			378353.68					
74-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT B1 B2											
67108400 Dommage ouvrage	1000.00	0.00	0.00								
67108800 Honoraires sur Travaux	1179.00	0.00	0.00								
67109000 Travaux	52000.00	0.00	0.00								
Total 74-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT B1 B2	54179.00	0.00	0.00								
75-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT D											
67107500 Dommage ouvrage	1000.00	0.00	0.00								
67109400 Honoraires sur Travaux	980.61	0.00	0.00								
67109600 Travaux	43250.00	0.00	0.00								
Total 75-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT D	45230.61	0.00	0.00								
76-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT F											
67107800 Dommage ouvrage	1000.00	0.00	0.00								
67110400 Travaux	44300.00	0.00	0.00								
67110500 Honoraires sur travaux	1004.42	0.00	0.00								
Total 76-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT F	46304.42	0.00	0.00								
Total Prov. s/travaux etancheite	146668.92	162425.82	162425.82			378353.68					
						215927.86					

ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non cloturés
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

A	B	C	D	E = D - C	F
TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES	TRAVAUX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
81-01 TRAVAUX ASCENSEUR BAT A 67111201 Honoraires sur Travaux 67111301 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-01 TRAVAUX ASCENSEUR BAT A	37637.00	0.00			
81-02 TRAVAUX ASCENSEUR BAT B1 67111202 Honoraires sur Travaux 67111302 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-02 TRAVAUX ASCENSEUR BAT B1	37637.00	0.00			
81-04 TRAVAUX ASCENSEUR BAT C 67111204 Honoraires sur Travaux 67111304 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-04 TRAVAUX ASCENSEUR BAT C	37637.00	0.00			
81-06 TRAVAUX ASCENSEUR BAT E 67111206 Honoraires sur Travaux 67111306 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-06 TRAVAUX ASCENSEUR BAT E	37637.00	0.00			
81-07 TRAVAUX ASCENSEUR BAT F 67111207 Honoraires sur Travaux 67111307 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-07 TRAVAUX ASCENSEUR BAT F	37637.00	0.00			
81-09 TRAVAUX ASCENSEUR BAT H 67111209 Honoraires sur Travaux 67111309 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 81-09 TRAVAUX ASCENSEUR BAT H	37637.00	0.00			
Total Prov. s/travaux	225822.00	0.00		0.00	
81-03 TRX CONFORMITE ASCENSEUR B2					

ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non cloturés
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

	A	B	C	D	E = D - C	F
	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES	TRAVAUX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
67111003 Honoraires architecte	2412.00	0.00	0.00			
67111203 Honoraires sur Travaux	780.00	0.00	0.00			
67111303 Travaux	34445.00	0.00	0.00			
Total 81-03 TRX CONFORMITE ASCENSEUR B2	37637.00	0.00	0.00			
Total Prov. s/travaux	37637.00	0.00	0.00		0.00	
81-00 TRX REFECT.PARTIELLE PARK EXT.	1003.00	0.00	0.00			
67111200 Honoraires sur Travaux	17697.00	0.00	0.00			
67111300 Travaux						
Total 81-00 TRX REFECT.PARTIELLE PARK EXT.	18700.00	0.00	0.00			
Total Travaux.J	18700.00	0.00	0.00		0.00	
TOTAL	432630.92	162425.82	162425.82	378353.68	215927.86	